



Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Samedi 26 septembre 2015

En date du 26 septembre 2015 à 18h00 heures,

L'Assemblée générale désigne HEILIKMAN Jérôme en qualité de président de séance faisant également fonction d'assesseur.

Le président de séance ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre à la présente Assemblée.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du Président de l'Assemblée générale
- 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour
- 3 – Discussion et approbation du bilan moral et du bilan financier
- 4 – Election du nouveau Conseil d'administration

1ère délibération

Lecture, vote et approbation de l'ordre du jour : cet ordre du jour est approuvé à la majorité relative

Le président expose ensuite le bilan moral, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association. Le trésorier expose le bilan financier. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

2ème délibération

A l'issue des débats, l'Assemblée Générale ordinaire adopte, à la majorité relative, le bilan moral et le bilan financier qui leur sont proposés et tels qu'ils figurent en annexe de ce procès verbal.

3ème délibération

Election des membres du Conseil d'Administration : le président fait l'appel des candidatures pour l'élection du troisième Conseil d'Administration. Conformément à l'article 9 des statuts.

L'assemblée générale constitutive élit :

HELIKMAN Jérôme

BOULINEAU Aurélien

GUILLOTO Matthieu

ANGELINI Alizée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à été clôturée à 19h00 heures,

Fait à La Rochelle le 26 septembre 2015

Le président de séance



Annexe 1 – Bilan moral

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui et de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

Aujourd'hui, l'association compte 86 adhérents à jour de leur cotisation.

Si le nombre d'adhésion est plus important que l'année précédente, il reste relativement faible. Dans le domaine de nos activités proprement dites, nous avons continué à développer nos activités quotidiennes à savoir :

- **Un site internet interactif**
- **Nos réseaux sociaux d'actualité juridique et maritime**
- **Réalisé et publié le Guide du droit de la plaisance**

Cet ouvrage est le signe de la vitalité de l'association et de l'intérêt que portent les acteurs du monde de nautisme dans les activités de l'association.

Enfin, l'association s'attache à renforcer les liens entre les spécialistes du droit maritime et les acteurs du monde de la plaisance. A ce titre, nous envisageons de développer en 2016 : **La Journée du droit de la plaisance dont le thème serait sur la plaisance collaborative**

Association Legisplaisance
Droit de la plaisance et du nautisme

Convocation Assemblée générale annuelle

- Droit de la plaisance -



Association Legisplaisance

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. J'invite Monsieur Aurélien Boulineau, trésorier de notre association, à présenter son rapport financier, avant de passer aux différents votes.

Je proposerai ensuite de vous donner la parole pour enrichir les débats.

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

Jérôme HEILIKMAN



Annexe 2 – Bilan financier

1. Exposé sur l'activité de l'association

Rappel des objectifs de l'association : organiser un colloque sur le droit de la plaisance, continuation de l'activité d'information via le site internet de l'association (*articles, newsletters...*) et diffusion du Guide du droit de la plaisance

2. Activités des entités avec lesquelles l'association est étroitement liée

L'association Legisplaisance a réussi à développer des relations plus ou moins étroites avec des organismes du monde nautique dans le cadre de son objet social. A titre d'exemple, il existe désormais une relation avec l'éditeur Ancre de Marine, concernant le guide du droit de la plaisance.

Legisplaisance a également lié des relations avec plusieurs membres du nautisme (*notamment à La Rochelle*), par exemple, avec le site internet Vogue avec Moi, la Société des Régates Rochelaises...

Nous encourageons tous les membres à développer ces réseaux et relations.

Néanmoins, d'un point de vu financier, ces partenariats n'ont pu se concrétiser par une contribution financière directement auprès de l'association. Concernant, les nombreuses demandes de subvention déposées, aucune d'entre elle n'a abouti.

Il doit donc être noté aujourd'hui qu'après deux années d'existence, Legisplaisance a réussi a réalisé intégralement ses premiers objectifs sans aucun apport économique extérieur autre que les adhésions.

C'est pour cela, que nous invitons les membres de l'association à déposer des dossiers de subventions auprès de nombreux organismes. Nous rappelons à ce titre qu'une plaquette de présentation a été conçue à cet effet.



3. Exposé sur les résultats

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Cotisations	1290 €	Gestion Administrative	
Dons	0 €	Communication	150 €
Subventions	0 €		
Ventes produits (Ouvrage)	336,73 €		
Total	1626,73 €	Total	150 €

Total Recettes	1626,73 €
Total Dépenses	150 €
Solde	1476,73 €
Résultat financier annuel	

4. Perspectives d'avenir

Le bilan financier de l'association étant positif, et l'ouvrage étant publié, Legisplaisance se tourne aujourd'hui vers de nouveaux objectifs, en termes d'activités comme en terme budgétaire.

Tout d'abord en terme d'objectifs, partant du postulat que l'association a su fédérer un nombre important de spécialistes du droit de la plaisance et du nautisme, elle souhaiterait désormais organiser un colloque/réunion annuelle sur le/les grands thèmes du monde de la plaisance.

Dès lors, le budget de l'association devrait comprendre dans l'année à venir à la fois des recettes et des dépenses complémentaires.

Tout d'abord concernant les recettes :

Les ressources naturelles de l'association devraient perdurer (*adhésion des membres*) et espérons augmenter.

Ensuite de nouvelles devraient apparaître, puisque le contrat avec l'éditeur de l'association prévoit une rétribution de 7 % du montant des ventes de l'ouvrage, directement à l'association.

Enfin, l'ouvrage étant désormais matériellement disponible, cela devrait constituer un gage de sérieux auprès des pouvoirs publics dans nos demandes de subventions, et nous permettre d'en obtenir.

Deuxièmement concernant les dépenses :

Les dépenses de l'année précédente se sont constituées quasi-exclusivement de la communication avec l'impression de plaquettes d'information

Les années à venir connaîtront des dépenses liées à la communication autour des objectifs et activités de l'association. (Ouvrage, colloque...) mais également de l'organisation du colloque.



5. Informations portant sur la vie associative

Deux remarques :

Premièrement, les membres du bureau encouragent vivement les membres de l'association à se rencontrer autant que possible, et ce, si possible de manière régulière.

A titre d'exemple, les membres rochelais prendront l'habitude, pour cette seconde année d'existence, de se rencontrer périodiquement pour mettre en place la stratégie, et les objectifs à plus ou moins long terme.

Aurélien BOULINEAU